BARÈME
HONORAIRES TRANSACTION

JOEL PIERRE IMMOBILIER
76 rue Stanislas
54000 NANCY

BARÊME DES HONORAIRES - TRANSACTION HABITATION et MURS COMMERCIAUX	
PRIX DE VENTE	**HONORAIRES TTC MAXIMUM**
0 € -> 50 000 €	5000 € TTC
50 001 € -> 100 000 €	10 % TTC
100 001 € -> 200 000 €	10 % TTC
200 001 € -> 450 000 €	10 % TTC
> 450 001 €	10 % TTC
HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR	
Dans le cas d'une vente à la découpe, suite à une première mise en copropriété d'un immeuble ou la vente d'un bien dépendant d'une succession, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur	

TRANSACTION SUR FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL
Honoraires de 10 % TTC à la charge du cessionnaire

HONORAIRES DE NEGOCIATION ET DE REDACTION DE BAIL POUR LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS
36 % TTC du loyer annuel hors charge à la charge du locataire

HONORAIRES DE NEGOCIATION POUR LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS SANS REDACTION D'ACTE
30 % TTC du loyer annuel hors charge à la charge du locataire

HONORAIRES DE REDACTION D'AVENANT AU BAIL POUR LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS SANS NEGOCIATION
6 % TTC du loyer annuel hors charge à la charge du locataire

EVALUATION PATRIMONIALE D'UN BIEN
250 € TTC
Honoraires d'évaluation rétrocédés en cas de signature d'un mandat de vente en notre agence

TVA 20%

SARL au capital de 118 000 €uros RCS NANCY 344 266 440 Code APE 6831Z
CPI 5401 2016 000 004 220 délivrée par la CCI de la Meurthe-Et-Moselle
Caisse de garantie GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS

Barème établi le 01/01/2026

BARÈME
HONORAIRES LOCATION

JOEL PIERRE IMMOBILIER
76 rue Stanislas
54000 NANCY

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte(1) et Meublée(1)

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

❑ Zone « très tendue » ❑ Zone « tendue » ☑ Zone « non tendue »

Année de référence : 2025

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

Honoraires à la charge du locataire*

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	**8 € / m² TTC**
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	**3 € / m² TTC**

***Honoraires maximums plafonnés à 8.67% TTC du loyer annuel hors charges**

Honoraires à la charge du bailleur*

Honoraires d'entremise et de négociation	**200 € TTC**
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	**8 € / m² TTC**
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	**3 € / m² TTC**

***Honoraires maximums plafonnés à 8.67% TTC du loyer annuel hors charges**

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.

Honoraires d'établissement de baux parkings/ garages A partager par moitié entre le bailleur et le locataire	**180 € TTC**
Honoraires avenant au bail A la charge du demandeur	**150 € TTC**

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur. TVA 20%

Barème établi le 01/01/2026

le mandat Confiance
GESTION - LOCATION

CENTURY 21
Joël Pierre Immobilier

Le barème gestion locative

Notre Garantie d'Action : nous nous engageons à mettre toute notre force, notre expérience et notre réseau au service de la gestion de votre bien.

Les services du Mandat Confiance — **7,2% TTC** des sommes encaissées

- **Mise en place du mandat de gestion**
- **Gestion locative courante :** appel et encaissement loyers/charges/allocations, quittancement, versement des fonds perçus
- **Révision annuelle des loyers et régularisation des charges**
- **Tenue de la comptabilité propriétaire :** compte-rendu de gestion détaillé, lecture commentée du premier document
- **Contrôle du respect des obligations locatives** (assurance, entretien, vie du bail)
- **Demande et suivi des attestations annuelles** (MRH, chaudière, cheminée...)
- **Lettre de rappel et recouvrement amiable** (1ère relance LRAR)
- **Gestion du congé locataire :** contrôle de validité et acceptation
- **Décompte de sortie du locataire**
- **Règlement des factures fournisseurs**
- **Organisation et suivi** des réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC
- **Demande de devis** supérieurs à 200 € TTC

Services complémentaires

	Service référence 8,4% TTC	Service excellence 9,6% TTC	Coût hors forfait TTC
Gestion créances, remise du dossier au commissaire de justice pour commandement de payer, procédure (frais commissaire de justice et d'avocat à la charge du propriétaire)	●	●	150€/dossier
Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)	●	●	100€
Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux	●	●	250€
Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : suivi et contrôle des travaux	●	●	150€/dossier
Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique	●	●	50€/ dossier
Gestion technique des travaux supérieurs à 1500 € TTC : suivi et contrôle des travaux	○	●	150€ + 4% du montant des travaux
Réalisation d'une visite conseil	○	●	90€/visite
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	90€/dossier/an
Frais d'administratifs (correspondance, extranet, frais bancaire, ...)	○	○	2,5€/mois
Acomptes exceptionnels (sous réserve de l'encaissement effectif du loyer)	○	○	10€/acompte
Frais pour clôture de compte à la suite de la résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte)	○	○	150€/lot
Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété	○	○	10€/lot/mois
Montage d'un dossier de subventions, suivi jusqu'à obtention des fonds	○	○	350€/dossier
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles	○	○	90€/heure
Montage dossier déclaration travaux, gestion du dossier, suivi et contrôle des travaux	○	○	300€/dossier
Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion	○	○	3€/m² (logement vide) 5€/m² (meublé)
« Permis de louer » : constitution du dossier et suivi	○	○	105€/dossier
Accompagnement réception bien neuf et suivi des levées de réserves	○	○	90€/heure
Visite triennale du bien (sous réserve de l'accord du locataire)	○	○	90€/heure
Assurance Loyers Impayés / Garantie Loyers Impayés	✱	✱	2,3%

Les prix TTC à la charge du bailleur sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable au 01/10/2025

✱ ***Prestation optionnelle***
○ ***Prestation complémentaire payable à l'acte***

SARL JOEL PIERRE IMMOBILIER - 76 RUE STANISLAS, 54000 NANCY - RCS 344266440 - Carte professionnelle n°5401201600000422O délivrée par la CCI de MEURTHE ET MOSELLE - Caisse de Garantie GALIAN